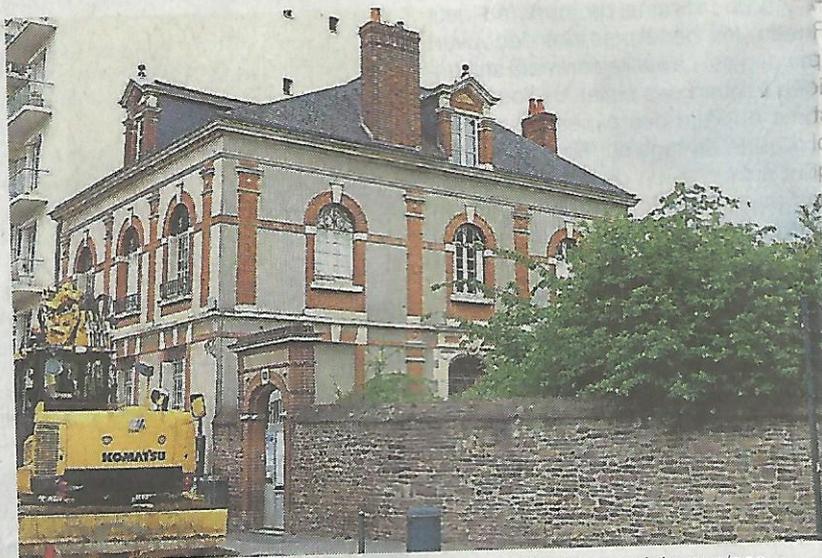


La villa avenue Aristide-Briand sera détruite

La Cour de cassation a donné droit au promoteur Réalités qui souhaite construire un immeuble.



La villa située au 69, avenue Aristide-Briand sera détruite pour laisser place à un nouvel ensemble. Les mosaïques Odorico seront préservées.

Le conseil d'État confirme le permis de construire accordé au promoteur Réalités concernant la villa du 69, avenue Aristide-Briand, actuellement murée après des occupations illégales.

La société, basée à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), voit ainsi confirmer son projet pour un immeuble de 31 logements. Riverains et défenseurs du patrimoine résistaient depuis quatre ans, pour sauver l'hôtel particulier, Belle époque, qui figure à l'inventaire du patrimoine d'intérêt local réalisé par la Ville. Le promoteur qui l'a racheté à ses héritiers prévoit de le démolir mais de conserver toutefois, dans le hall du nouvel immeuble, les décors réalisés par le mosaïste Isidore Odorico.

Fin du marathon juridique

Déboutés devant le tribunal administratif de Rennes, puis la cour admi-

nistrative d'appel de Nantes, deux particuliers revenaient, une dernière fois, devant le conseil d'État pour demander l'annulation du permis de démolir et de construire délivré le 2 avril 2013, par la mairie de Rennes.

La secrétaire de l'association Paris-Rennes qui milite activement pour la protection du cadre de vie autour de la rue de Paris, soutenait notamment que le bâtiment devant être démolir présente « un caractère exceptionnel justifiant sa protection » et que sa « démolition était de nature à compromettre la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti ».

La plus haute juridiction a finalement confirmé les décisions rendues par ses homologues rennais et nantais. Plus rien ne s'oppose désormais au projet immobilier.

Frédérique JOURDAAN